



[www.municipaliteprice.com](http://www.municipaliteprice.com)



## À la table du conseil

Le conseil municipal accepte de libérer le coordonnateur en loisirs afin qu'il anime des périodes d'activités physiques sur l'heure du dîner et/ou après l'école pour les élèves du pré-scolaire à la sixième année, afin qu'ils découvrent les bienfaits du multi-sport et de la psychomotricité.



La municipalité présente une demande d'aide financière à l'Unité régionale de loisirs et de sport du Bas-Saint-Laurent afin de contribuer à l'organisation d'un projet de cours de natation pour les élèves de l'école « Les Cheminots de Price ». L'URLS accepte de contribuer pour un montant de 500,\$ et la municipalité verse à l'école la somme de 1000,\$.



Dès le printemps, des panneaux identifiant les corridors scolaires seront installés afin d'améliorer la sécurité des enfants.

### **En décembre dernier, quatre nouveaux règlements applicables par la Sûreté du Québec ont été adoptés soient :**

- Le règlement numéro 348 concernant les animaux
- Le règlement numéro 349 concernant les nuisances publiques
- Le règlement numéro 350 concernant la paix, sécurité et l'ordre dans les endroits publics
- Le règlement numéro 351 concernant les systèmes d'alarmes

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité « [municipaliteprice.com](http://municipaliteprice.com) », onglet « Administration municipale », « Règlements ».

Concernant le règlement sur les animaux, il est interdit d'être le gardien de plus de trois animaux domestiques, avec un *maximum de 2 chiens*, sauf dans le cas d'une exploitation agricole. De plus, il est défendu de laisser un animal errer dans un endroit public, une rue, ruelle, place publique ou sur une propriété privée autre que celle du gardien de l'animal. Il est interdit de garder un chien sans avoir préalablement obtenu une *licence au coût de 10,\$*.



### **Déneigement des trottoirs longeant les routes du MTQ**

En décembre 2015, le conseil municipal adoptait la résolution 2015-290 à l'effet que dorénavant la municipalité poursuivra le ramassage de la neige accumulée le long des trottoirs sur les routes appartenant au ministère des Transports, soient Saint-Rémi, de l'Église et William-Evan-Price et que de l'autre côté de

ces rues, le déneigement appartient au détenteur du contrat octroyé par le ministère des Transports.



### Déneigement des rues municipales

Afin de diminuer les coûts du déneigement des rues municipales, le conseil adoptait, à la majorité des voix, la résolution 2015-291 qui prévoit que dorénavant la neige ne sera plus ramassée systématiquement après chaque tempête, mais elle sera laissée en bordure des rues tant et aussi longtemps que cela ne nuit pas à la sécurité des usagers.

### **Projets communautaires 2016 :**

Les élus municipaux ont reçu et approuvé quatre propositions de projets communautaires pour l'année 2016, soient :

- Comité du patrimoine pour la mise en place d'un circuit patrimonial (2000,\$);
- Les Amis de la Maison Bourgoin pour la mise en place d'une scène extérieure (3000,\$);
- Cercle des Fermières de Price pour l'achat de matériel d'artisanat pour offrir des cours aux jeunes (1500,\$);
- Club Musi'Art pour l'achat d'instruments de musique (2000,\$)

*Une aide financière de 4000,\$ est prévue dans le cadre du programme « Soutien aux organismes communautaires locaux » de la part de la MRC de la Mitis.*

## PROJET « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2016 »

Le Cercle combatif contre les incendies de Price (CCCI de Price) a soumis une demande pour l'embauche de deux préventionnistes.

Le Club des Bons Amis a soumis un projet pour l'embauche d'un moniteur pour le terrain de jeux. L'embauche des autres moniteurs sera assumée par la municipalité.



La municipalité a soumis un projet pour l'embauche d'un adjoint à la coordination des loisirs.

*Les étudiants admissibles doivent :*

- ❖ *Fréquenter l'école au printemps 2016;*
- ❖ *Retourner aux études à l'automne 2016;*

*Si vous êtes intéressés par l'un de ces postes, nous transmettre votre curriculum vitae avant le 15 mai 2016 par la poste, par courriel ([price@mitis.qc.ca](mailto:price@mitis.qc.ca)) ou directement au bureau municipal.*

## **Politique de dons de la municipalité**

Le 1<sup>er</sup> février dernier, le conseil municipal adoptait une politique de dons afin de s'assurer d'une équité dans le traitement des demandes et pour faciliter la prise de décision éthique et équitable. Les dons sont versés à des organismes communautaires à but non lucratif reconnus par la municipalité. Un don ne peut en aucun cas être versé à un citoyen ou à une entreprise.

Cependant, les dons « Reconnaissance jeunesse » seront offerts sous la forme d'une bourse d'un montant de 100,\$ pour reconnaître et encourager un jeune de la municipalité pour son implication sociale, communautaire, culturelle ou pour ses exploits sportifs ou académiques. Les candidatures doivent être soumises **avant le 30 avril de chaque année**. Pour plus d'informations, contacter la municipalité.



### **CONFÉRENCE DE MONSIEUR SAMUEL CÔTÉ**

*Mardi le 3 mai prochain à 9h, monsieur Samuel Côté sera à la bibliothèque municipale pour la présentation d'une conférence. C'est un rendez-vous.*



### **BAZAR DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Samedi, le 2 avril prochain, le Comité de parents de la Maison des Naissances Colette-Julien présentera un bébé-bazar dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville de 11h à 16h.



### **TRUCS POUR LE BAC BRUN**

Voici quelques trucs à essayer avec le bac brun afin d'éviter que des matières restent collées au fond de celui-ci pendant la période de gel.

L'hiver, le gel peut faire coller les matières aux parois de votre bac roulant brun. Si possible, en pareil cas, attendez la prochaine collecte. La production de matières compostables étant moins importante l'hiver, la capacité du bac roulant devrait suffire pour recueillir les matières pendant deux ou trois mois.

Pour éviter ces inconvénients, il existe quelques trucs faciles à adopter. Tout d'abord, immédiatement après la collecte, alors que le bac roulant brun est vide, déposez un morceau de carton plat (ex. : boîte de céréales) au fond. Ensuite, évitez de déposer des liquides dans votre bac brun. Enfin, si le problème se répète, l'utilisation d'un sac en papier pour les résidus de jardin pourrait aider. Pour ce faire, il faut ouvrir le sac en papier et le déposer à l'intérieur du bac. Il suffit d'y déposer les matières compostables, au fur et à mesure qu'elles sont produites.



### **Besoin d'un coup de pouce informatique**

Les CACI de la Mitis offrent des initiations aux particuliers et petites entreprises, individuelles ou en groupe, sur une panoplie de sujets tels que :

- Internet
- Médias sociaux
- Tablette et téléphone intelligent
- Transfert et modification de photos
- Suite Office (Publisher, Word, Excel, etc.)

\*\*\* Possibilité de se rendre dans votre organisme ou entreprise sur rendez-vous. Pour nous joindre, composez le 418.775-6519, poste #209 (Corine Roy-McInnes, coordonnatrice) ou par courriel [cacimitis@gmail.com](mailto:cacimitis@gmail.com)



## Recensement

Le prochain recensement de la population aura lieu en mai 2016. À partir du 2 mai 2016, Statistique Canada enverra des lettres et des trousseaux du recensement à tous les ménages canadiens. Vous pourrez remplir votre questionnaire du recensement en ligne ou en version papier.

**Dates à retenir -> Fêtes du 100<sup>e</sup> de la paroisse  
« 30 juin au 3 juillet 2016 »**



### **Des emplois disponibles à la pépinière !**

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».

**Début de l'emploi -> Fin avril pour une durée de 10 à 30 jours**

**Salaire horaire 2015 -> 19,13\$/heure**

## **ABRI D'HIVER**



**Nous vous rappelons que les abris d'hiver doivent être enlevés au plus tard le 30 avril.**



**Le 1<sup>er</sup> versement des taxes sera échu le 31 mars prochain.** Les taxes sont payables au bureau municipal, dans une Caisse populaire Desjardins ou par AccèsD.

Congés à l'occasion de la fête de Pâques

Le bureau municipal sera fermé vendredi, le 25 mars et le lundi 28 mars. Le conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de Joyeuses Pâques !

